

Prestations ASC 2020 : Les raisons d'un blocage absurde

**La CFE-CGC bloque la mise en œuvre des Activités
Sociales et Culturelles plébiscitées par 75% des salariés !**

Chez Orange, comme dans toutes les entreprises, le rôle de première organisation syndicale implique des responsabilités vis-à-vis des salariés.

La CGT, puis la CFDT, ont toujours assumé cette responsabilité confiée par les salariés ayant voté pour elles lors des élections professionnelles. Depuis 2005, la 1^{ère} organisation syndicale de l'entreprise a donc toujours assumé la responsabilité du secrétariat du Comité Central d'entreprise. **Mais ça... c'était avant !**

Le secrétariat est, au quotidien, un rôle de gestionnaire !

Le secrétaire de l'instance gère les affaires courantes, assure la gestion quotidienne du comité, il encadre le personnel. Il est l'interlocuteur principal de l'employeur pour établir l'ordre du jour et les procès-verbaux, il doit avant tout exécuter les décisions prises par les élus en réunion. Il ne peut pas prendre de décisions seul.

La désignation d'un secrétaire au Comité Central est donc nécessaire pour la mise en place de vos prestations, y compris en local !

Bien qu'arrivée première, la CFE-CGC refuse de prendre la responsabilité du secrétariat, empêchant ainsi volontairement la constitution du Comité Social & Economique Central (CSEC) et entrave donc la délivrance des prestations, avec des répercussions pour les salariés mais également pour vos CSE locaux. Cette organisation s'opposant par principe aux accords signés par les autres organisations syndicales pense pouvoir ainsi imposer sa vision des ASC, pourtant rejetée par les trois-quarts des salariés.

Corporatiste, la CFE-CGC se satisfait de voir 70 000 salariés bloqués et se préoccupe uniquement d'OFS et SCE.

En prévision du passage en CSE, les anciens élus CFDT, CGT, FO, SUD, CFTC, STC, UTT-UGTG avaient désigné des mandataires pour pouvoir assurer la transition suite aux élections et la mise en place des prestations mais la CFE-CGC a contesté les deux mandataires au tribunal, tout en refusant de prendre ensuite ses responsabilités : après leur revers sur la restauration mutualisée, ils organisent désormais le chaos sur l'ensemble des prestations ASC.

La CFDT dénonce le mépris pour la démocratie affichée par la nouvelle première organisation syndicale n'assumant pas sa responsabilité vis-à-vis des salariés !

Rôles du Comité Central

95% des points examinés par les élus sont des points concernant la marche globale de l'entreprise tels que les projets de réorganisations nationales, l'examen des comptes, les conditions de travail etc. Il s'assure de la bonne santé économique, financière et humaine dans l'UES Orange.

MAIS le Comité Central assure également les prestations ASC suivantes : Garde d'enfants, Colonies, Séjours éducatifs, Centre de loisirs, Handicap, et des prestations pour les Retraités.

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.cfdt-orange.com>

<http://www.facebook.com/cfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_Orange

